



Dossier de presse

Rentrée scolaire 2020/2021

Poitiers, le 28 août 2020

Henri COLIN, Vice-Président du Département en charge de l'Education, des Collèges, des Transports, des Bâtiments et de l'Université, et Joëlle PELTIER, Rapporteur de la Commission Education, ont présenté un point complet sur la rentrée dans les collèges de la Vienne.

Au-delà de l'implication forte sur la qualité des infrastructures avec un Plan Collèges porté à 141 M€, le Département souhaite apporter les meilleures conditions d'éducation, que ce soit à travers des actions engagées dans les domaines de la culture, du sport, des arts et de la sensibilisation à l'environnement.

De plus, pour assurer une protection maximale aux jeunes, le Département va distribuer, le mardi 1^{er} septembre, deux masques pour chacun des 20 509 collégiens des établissements publics et privés.

Une rentrée marquée par la Covid-19

La rentrée scolaire 2020 et l'année scolaire 2020-2021 dans son ensemble seront encore marquées par les conséquences de la pandémie de COVID-19, sur le plan sanitaire et pédagogique.

Sur le plan sanitaire, le protocole du Ministère de l'Éducation Nationale s'est allégé en cours d'été avec l'objectif clair de rescolariser l'ensemble des élèves dès le 1^{er} septembre. Dans les collèges, le port du masque reste obligatoire dans les espaces clos, quand les mesures de distanciation physique ne peuvent être respectées, ainsi que dans les espaces extérieurs où ces dernières ne s'appliquent plus désormais.

Sur le plan pédagogique, il s'agit de résorber les écarts qui ont pu naître de cette crise sanitaire, ce qui implique d'identifier les besoins propres à chaque élève et d'y répondre de manière personnalisée. Ces besoins peuvent consister en une réponse pédagogique, un soutien social, un accompagnement psychologique.

En cas de rebond pandémique, un plan de continuité pédagogique, est d'ores et déjà proposé pour le cas où le durcissement du protocole sanitaire ne permettrait plus d'accueillir tous les élèves dans les établissements ou s'il fallait en cas de circulation très active du virus reconfiner des zones géographiques localisées.

EFFECTIFS DE LA RENTRÉE 2019

Collèges publics : 16 430 élèves

Le Département dispose, à ce jour, des prévisions d'effectifs de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale au 23 juin. Ces chiffres sont donc susceptibles de varier sensiblement dans certains collèges.

On constate une progression des effectifs des 34 collèges publics (+ 163 élèves soit 1%).

Collèges privés : 4 079 élèves

Les prévisions d'effectifs pour les 12 collèges privés indiquent une progression (3% soit 117 élèves).

UN PLAN COLLÈGES 2015/2025 PORTÉ À 141 M€

Pour répondre aux enjeux de mise aux normes, d'adaptation des structures et de modernisation des collèges, le Département a adopté au budget primitif 2016, un programme d'investissement pluriannuel ambitieux, le Plan collèges 2015-2025, financé par une autorisation de programme de 100 M€ puis porté à **141M€ au BP 2020** afin d'intégrer de nouvelles opérations comme la reconstruction du collège Georges David de Mirebeau ou la réhabilitation du collège René Descartes de Châtelleraut.



Les thématiques prioritaires sont :

- la mise en accessibilité des sites,
- l'adaptation des capacités d'accueil,
- l'amélioration thermique, fonctionnelle et technique,
- l'entretien et l'équipement des établissements.

Ce Plan Collèges, par son envergure et la masse financière de travaux qu'il génère, est aussi **une opportunité de soutenir les filières économiques locales et, en particulier, celles du bâtiment.**

Ce programme d'investissement prévoit :

- des opérations lourdes pour un montant de **111,77 M€**
- des opérations dites de Grosses Réparations Entretien et Équipement pour un montant de 26,68 M€
- des travaux relatifs à la modernisation des réseaux informatiques des collèges pour un montant de 2,55 M€.

OPÉRATIONS LOURDES OU SIGNIFICATIVES

Un 35^e collège public pour la Vienne

Les travaux de construction du 35^e collège de Vouneuil-sous-Biard, débutés en décembre 2019, ont malheureusement été retardés en raison de la COVID-19 ne rendant plus possible une livraison des bâtiments pour une rentrée des élèves en septembre 2021.

La livraison du collège est dorénavant prévue pour **février 2022** et la date d'emménagement de la communauté éducative d'Henri IV reste à déterminer. Elle pourrait s'organiser au retour des congés de printemps 2022.

A ce stade, la plupart des travaux de voiries et réseaux divers ont été réalisés et le chantier du futur giratoire a démarré le 17 août. Après les fondations et la pose des longrines, le chantier du gros œuvre connaît ses premières élévations. Un élément complet de la future façade a même été posé et il donne déjà une idée assez précise des futures façades du collège une fois terminées.





Collège Henri IV

L'autre opération majeure est la réhabilitation du collège Henri IV de Poitiers. Le jury de concours (phase 1), réuni le 17 juin, a choisi les trois équipes de maîtrise d'œuvre lauréates désignées pour remettre une esquisse le 20 octobre prochain. Il s'agit des agences suivantes :

- Philippe PROST, mandataire (Paris) – LANCEREAU et MEYNIEL (Poitiers)
- FAUVEL-FOUCHE mandataire (Poitiers) – MONTAROU (Poitiers) – MAUDUIT (Clamart)
- BROSSY et associés mandataire (Paris) – CREA'TURE (Poitiers)

Deux visites de sites ont d'ores et déjà eu lieu avec l'ensemble des concepteurs et il est prévu de réunir le jury pour la phase 2 le 23 novembre. Celui-ci désignera l'équipe de maîtrise d'œuvre qui aura à conduire cette opération emblématique.

Opérations significatives financées sur l'enveloppe des grosses réparations

- Les études de maîtrise d'œuvre se poursuivent pour la mise en accessibilité avec la création d'un ascenseur au collège Jean Moulin de Poitiers. Les travaux devraient rapidement démarrer. Ils seront suivis de la restructuration du pôle technologie, des salles de sciences et la réalisation d'une Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) pour un budget total de 4,35M€.
- L'aménagement d'un bloc scientifique (4 salles) dans les locaux du réfectoire provisoire du collège Théophraste Renaudot de Saint-Benoît (530 000 €) est actuellement en phase d'avant-projet sommaire. Les travaux auront lieu au cours de l'année et ce pôle scientifique pourrait être livré pour la prochaine rentrée scolaire.
- Les congés d'été ont aussi permis la réfection totale des sanitaires des élèves du collège Louise Michel de Lussac-les-Châteaux avec ouverture d'un accès depuis la cour de récréation, travaux attendus par la communauté éducative du collège et financés sur l'enveloppe des grosses réparations, entretien et équipement (100 000 €).

GROSSES RÉPARATIONS, ENTRETIEN ET ÉQUIPEMENT

Une enveloppe annuelle d'**1,5 M€** est consacrée à ces travaux exécutés, la plupart du temps, au cours de vacances scolaires, durant l'été principalement, mais aussi pendant les vacances de la Toussaint et de Pâques. Cette année, cette organisation a évidemment été perturbée par l'interruption due à la COVID-19, ne permettant pas, par exemple, de réaliser de chantiers durant les vacances de printemps. Les mois de juillet et d'août ont donc été chargés et certaines opérations seront décalées pendant les vacances de la Toussaint, voire au tout début de l'année 2021.

Principaux travaux réalisés ou en cours de réalisation en 2020

- | | |
|---|---|
| • Jules Verne – Buxerolles (101 000 €) | • Romain Rolland – Charroux (85 000 €) |
| • George Sand – Châtelleraut (42 000 €) | • Jean Macé – Châtelleraut (17 600 €) |
| • René Descartes – Châtelleraut (40 000 €) | • Gérard Philipe – Chauvigny (87 400 €) |
| • Camille Claudel – Civray (58 000 €) | • Bellevue – Dangé-Saint-Romain (11 300 €) |
| • Jean Jaurès – Gençay (14 050 €) | • Saint Exupéry – Jaunay-Marigny (24 000 €) |
| • Dr. Léon Huet – La Roche Posay (19 000 €) | • Arthur Rimbaud – Latillé (13 300 €) |
| • Arsène Lambert – Lencloître (67 100 €) | • René Cassin – L'Isle-Jourdain (17 100 €) |
| • Joachim du Bellay – Loudun (41 200 €) | • Jean Monnet – Lusignan (20 400 €) |
| • Louise Michel – Lussac-les-Châteaux (137 800 €) | • Georges David – Mirebeau (14 700 €) |
| • Jean Rostand – Neuville-de-Poitou (2 800 €) | • Ferdinand Clovis Pin – Poitiers (41 000 €) |
| • France Bloch Sérazin – Poitiers (140 000 €) | • François Rabelais – Poitiers (19 000 €) |
| • Henri IV – Poitiers (13 900 €) | • Jardin des Plantes – Poitiers (148 500 €) |
| • Jean Moulin – Poitiers (38 600 €) | • Pierre de Ronsard – Poitiers (49 100 €) |
| • Théophraste Renaudot – St-Benoît (34 300 €) | • Isaac de Razilly – Saint-Jean de Sauves (5 800 €) |
| • Prosper Mérimée – Saint-Savin (3 200 €) | • André Brouillet – Valence-en-Poitou (5 000 €) |
| • F. et I. Joliot Curie – Vivonne (52 600 €) | • Camille Guérin – Vouneuil-sur-Vienne (120 000 €) |
| • Maurice Bedel – Saint-Gervais-les-Trois-Clochers (29 600 €) | |

En 2020, 12, 6 millions d'euros ont été inscrits en investissement pour les travaux dans les collèges (travaux neufs et gros entretien, cités mixtes et privés).

EQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

De manière générale **au niveau national**, le confinement a entraîné, pour permettre la continuité pédagogique, le recours massif par les élèves aux outils numériques. Malgré les inégalités d'équipement et d'accès que l'on connaît, c'est grâce à ces outils qu'ils ont pu, pour la grande majorité d'entre eux, suivre les enseignements dispensés par les enseignants.

Cette forte augmentation des usages et la relation plus individualisée aux élèves qu'elle a induite pour les enseignants va considérablement faire évoluer leurs pratiques tout particulièrement en collège.

Au niveau académique, la tenue des États Généraux du Numérique pour l'Éducation les 4 et 5 novembre au Palais des Congrès du Futuroscope confirme l'ancrage de cette priorité en lien avec les territoires et les Collectivités.

Au niveau des infrastructures, la réhabilitation des réseaux des collèges avec des actifs et des fibres de dernière génération et le passage à une couverture WIFI complète sera achevée en fin d'année. **2,55 M€** sont consacrés à ces opérations dont 0,725 M€ sont subventionnés par l'Etat dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation « Collège Numérique et Ruralité ».

Ces travaux permettront d'améliorer de manière significative les réseaux pour les préparer à l'arrivée du Très Haut Débit. Ils offriront aussi la possibilité d'usage de terminaux mobiles (PC portables et tablettes) dans tous les espaces de l'établissement faisant ainsi de chaque salle une salle informatique offrant ainsi la possibilité de différenciation dans la classe sur l'ensemble des temps scolaires et non sur des temps spécifiques.

Au niveau des équipements, une dotation exceptionnelle de **1000 PC portables** pour les collèges publics d'un montant de **705 000 €**, vient renforcer les équipements des établissements en permettant le remplacement de PC mini-tour au système d'exploitation obsolète par des équipements de dernière génération utilisables partout. Ces ordinateurs pouvant même être prêtés aux élèves qui n'en disposeraient pas si un nouveau confinement était d'actualité.



FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DE TOUS LES COLLÈGES, SOUTIEN AUX ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ET AIDES AUX FAMILLES

Dotations de fonctionnement versées aux 34 collèges publics

Le Département finance l'essentiel des dépenses de fonctionnement courant de chaque collège, ce qui englobe notamment les frais de chauffage, les consommations téléphoniques, les dépenses d'entretien courant des locaux, l'achat des mobiliers et matériels ou encore une part des activités pédagogiques proposées par les établissements.

En 2020, les 34 collèges publics se sont partagés une enveloppe budgétaire de **3 718 134 €**, soit une légère augmentation de 0,87 % après 3 années de budget constant. Ainsi, les dotations s'étendent entre 41 246 € et 201 406 € en fonction des divers critères de calcul.

Le relatif maintien de l'enveloppe a été rendu possible par l'application d'une nouvelle méthode de calcul depuis le 1er janvier 2017. Le calcul de la dotation globale de fonctionnement de chaque collège s'articule désormais en deux parties pour distinguer, d'une part, une dotation « socle » couvrant les dépenses de fonctionnement obligatoires de chaque établissement et, d'autre part, un système de déductions et de bonifications en fonction de la situation de chaque collège, de ses réserves financières ainsi que de ses particularités et de ses pratiques.

L'année 2020 a perpétué les mêmes modalités de calcul, avec deux ajustements :

- pour inciter les établissements à ne pas thésauriser et à investir, le Département a créé une 4^e tranche de déduction relative aux réserves financières.
- pour tenir davantage compte des dépenses de mobilité occasionnées par la localisation rurale de certains établissements, **une dotation « Ruralité – Mobilités »** a été créée.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 a contraint les établissements scolaires à fermer du lundi 16 mars au vendredi 15 mai 2020. C'est pourquoi, il sera proposé au vote de l'Assemblée Départementale lors de la prochaine séance du 18 septembre 2020, que **la répartition des dotations de l'année 2020 des collèges publics soit maintenue pour l'année 2021** en conservant le système de calcul qui avait été mis en œuvre l'an passé.

L'enveloppe resterait donc constante et s'établirait à 3 718 134 €. Une analyse des dépenses liées à la période de crise sanitaire sera réalisée établissement par établissement sur la base des comptes financiers de l'exercice 2020 afin de s'assurer que les réserves financières des collèges n'ont pas été mises en difficulté.



Gestion et rémunération des agents de service des collèges

Près de **300 agents** du Département assurent les missions d'accueil des élèves, l'entretien des locaux, la maintenance et la restauration des collèges.

Compris entre 4 et 15 agents en fonction de la taille des établissements, les agents font partie de la communauté éducative et à ce titre, ont un rôle éducatif primordial auprès des élèves.

Les collèges disposent tous a minima :

- d'un(e) chef(fe) de cuisine, responsable de la production culinaire et du respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaires, représentant la politique départementale de restauration dans l'établissement,
- d'un agent de maintenance, chargé de l'entretien courant des bâtiments et des installations, de la sécurité des biens et des personnes, ainsi que de l'entretien des espaces verts,
- de plusieurs agents polyvalents d'entretien et de restauration, chargés de l'entretien des salles et des circulations mais également de l'aide à la préparation et au service des repas et au nettoyage de la vaisselle.

En fonction du nombre d'élèves accueillis ou de leur particularité, certains établissements disposent également d'un personnel chargé de l'accueil des familles ou des usagers extérieurs et du standard téléphonique.

La masse salariale de l'ensemble de ces agents représente près de 9 M€ par an.

Sur la période de crise sanitaire, du 16 mars au 3 juillet 2020, les agents techniques territoriaux des collèges ont assuré la continuité de service dans les établissements en nettoyant et désinfectant les locaux et en fournissant des repas préparés sur place aux élèves présents.

Malgré une présence de 75-80 % des agents titulaires au plus fort de la crise, l'harmonisation des organisations de travail et des pratiques professionnelles à l'échelle des collèges du département, la mise en commun de certains services (lingerie) et personnels entre établissements et la suppléance d'agents contractuels, ont permis d'accueillir les élèves dans des conditions de sécurité sanitaires optimales.

Financement des collèges privés

Le Département finance le fonctionnement et une part de l'investissement dans les 12 collèges privés. En 2019, le Département, en concertation avec la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, a procédé à **une révision des modalités de financement des établissements privés et revu la convention qui les organise.**

Ainsi, en termes de fonctionnement, un **budget d'environ 1,97 M€** a été alloué pour l'année 2020 afin de contribuer aux dépenses de fonctionnement matériel ainsi qu'à la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service.

En outre, un **crédit de 400 000 €** a été inscrit afin de financer les travaux d'investissement réalisés dans les collèges privés, conformément à la Loi Falloux du 15 mars 1850, ce qui correspond à environ 7,71 % des dépenses d'investissement éligibles des collèges privés.

Ces travaux concernent aussi bien des travaux de menuiseries dans le cadre de programmes de rénovation énergétique, de travaux d'isolation, de peinture, d'acquisition de mobiliers, d'acquisition d'équipements professionnels, de réfection partielle de toiture, de changement de luminaires...

Soutien du Département aux structures à vocation éducative

Par ailleurs, le Conseil Départemental accorde chaque année **des subventions de fonctionnement ou des aides exceptionnelles à divers organismes et associations pour leurs actions dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire.**

En 2020, un budget de **115 000 €** a notamment été ouvert pour les actions suivantes :

- Association des Pupilles de l'Enseignement Public (APEP) pour l'assistance pédagogique à domicile en faveur des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période ;
- APEP et à des caisses des écoles primaires pour l'organisation de classes de découverte,
- UDAPEL pour la participation aux frais de déplacement des intervenants auprès des élèves en difficulté ;
- Espace Mendès France pour l'organisation de la 27ème édition de la Fête de la Science 2020 ;
- École de l'ADN, pour le déroulement d'ateliers scientifiques et techniques afin d'initier et d'informer les collégiens sur les avancées de la biologie ;
- Caisse des Écoles de la Ville de Poitiers, pour l'organisation d'ateliers individualisés de lutte contre le décrochage scolaire au sein des collèges et/ou des maisons de quartier ;
- Lycée Guy Chauvet de Loudun, pour l'organisation des Rencontres Cinématographiques pour la solidarité et la tolérance ;
- Collège Ferdinand Clovis Pin de Poitiers pour l'organisation du projet «Combattants de la liberté - soldats de la Paix» au croisement de l'histoire, de la mémoire, du civisme et de l'art, en partenariat avec le Souvenir Français, les archives départementales, municipales et communautaires de Poitiers, avec un lycée de Casablanca et l'Ambassade de France au Maroc, le RICM et l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Vienne
- Rectorat de l'Académie de Poitiers, pour l'organisation du prix du Roman des Collèges.



RESTAURATION SCOLAIRE



Vers une restauration scolaire durable

Le Département de la Vienne est fortement engagé afin de mettre en place les éléments d'une restauration durable dans les collèges publics et ainsi offrir aux 13 000 demi-pensionnaires une prestation réalisée à partir de produits bruts, locaux et bio, de saison et permettant de réduire le gaspillage alimentaire.

Dans une volonté de développer l'approvisionnement de proximité dans les restaurants scolaires, le Département adhère depuis 2016 à l'association nationale Agrilocal, qui regroupe à ce jour 37 Départements en France, et met à disposition des acheteurs et fournisseurs de la Vienne la plateforme d'achat **agrilocal86.fr**.

Grâce à l'utilisation de cette plateforme, à l'adhésion des personnels de restauration dans les collèges, à l'acquisition de matériels adéquats et à la mise en place de la politique globale de restauration, les établissements ont significativement augmenté leur taux de produits locaux, bio et labellisés. **En 2019, 4 établissements dépassaient d'ailleurs les 40 % de produits locaux, bio et labellisés.**

Cette évolution s'inscrit pleinement dans les obligations de la Loi « Egalim » de 2018 qui impose aux restaurants collectifs d'atteindre, à l'horizon 2022, 50 % de produits alimentaires de qualité (local, bio, labellisé).

Parallèlement, le montant consacré aux denrées dans l'assiette est resté relativement constant puisque de 1,74 € par jour et par élève en 2016, il n'a augmenté qu'à hauteur de 1,78 € en 2019.

Conformément aux dispositions de la Loi « Egalim », depuis la fin de l'année 2019, l'ensemble des restaurants scolaires des collèges publics du département propose aux élèves un repas végétarien afin de diversifier les apports en protéines dans leur alimentation.

Par ailleurs, afin de répondre aux exigences réglementaires, le Département a mis en place depuis 2016 un accompagnement de l'ensemble des collèges pour la prévention et la valorisation des biodéchets, y compris les déchets générés par la restauration scolaire : **ZéroGaspi86**. Cet accompagnement se traduit aujourd'hui par des pratiques professionnelles nouvelles et innovantes en restauration, des matériels adéquats, une valorisation des biodéchets et des économies financières qui ont permis de maintenir le coût journalier de denrées dans l'assiette des élèves. Sur les 4 dernières années, c'est **environ 80 tonnes de déchets qui ont ainsi été évitées.**

Enfin, depuis 2019, des visites pédagogiques à destination des élèves sont organisées par le Département dans les exploitations agricoles, les centres de tri des déchets ou chez des éleveurs canins afin de sensibiliser les élèves à une alimentation durable.

34 collèges publics = 13 410 demi-pensionnaires (82 % des élèves) + 550 commensaux (enseignants, personnels administratifs et techniques) = près de 14 000 repas / jour.

Tarifs de restauration scolaire

Afin de parvenir à une offre culinaire de qualité dans les collèges, fondée sur des plats faits-maison préparés à base de produits locaux, frais et de saison, le Département, depuis le 1^{er} janvier 2019, a mis en place une politique globale de restauration dans les collèges qui a conduit, notamment, à la poursuite de l'harmonisation des tarifs par la convergence progressive des tarifs de demi-pension 5 jours.

Un montant minimal de denrées dans l'assiette a également été voté et s'établit à 1,63 € par jour et par élève, ce qui permet à chaque établissement de mettre en œuvre la politique qualitative de restauration.

Aides départementales à la restauration

Dans le cadre de la politique globale de restauration dans les collèges, le Conseil Départemental a, depuis 2019, transformé les anciennes bourses départementales en une aide à la restauration, versée automatiquement aux établissements dès qu'un élève bénéficie d'une bourse de l'Éducation Nationale. Cette aide est répartie en quatre montants, les trois premiers concernent les élèves demi-pensionnaires et le dernier est réservé aux élèves externes.

Pour l'année scolaire 2019-2020, chaque collégien titulaire d'une bourse de l'Éducation Nationale et dont les parents sont domiciliés dans la Vienne a pu bénéficier d'une aide complémentaire du Département, allant de 35 € à 90 € par an. Ce dispositif concerne tout autant les collèges publics que les collèges privés.

Grâce à cette mesure et pour les collèges publics :

- **773 élèves** ont déjeuné pour un **coût nul** pour les familles, quel que soit le régime de demi-pension de l'élève,
- **708 élèves** pour un coût journalier de **0,28 €** (demi-pension 4 jours) ou de **0,60 €** (demi-pension 5 jours),
- **1 399 élèves** pour un coût journalier de **1,77 €** (demi-pension 4 jours) ou de **1,80 €** (demi-pension 5 jours).

Une seconde aide à la restauration a également été créée. L'aide compensatrice pour les collégiens accueillis dans des restaurants gérés par la Région Nouvelle-Aquitaine est cumulative avec la précédente, et concerne les collèges Ferdinand Clovis Pin et Jean Moulin de Poitiers ainsi que Jean Moulin de Montmorillon. L'objectif est de financer la différence entre le tarif appliqué par le Département dans les autres collèges et le tarif appliqué par la Région Nouvelle-Aquitaine, empêchant parfois certaines familles d'inscrire leurs enfants à la demi-pension.

4 893 collégiens ont bénéficié de ces deux aides à la restauration pour l'année scolaire 2019-2020, soit une augmentation de 2,34 % par rapport à l'an passé. 88 % des collégiens aidés sont scolarisés dans un collège public.

En 2020, le Département de la Vienne a ainsi alloué environ 303 956 € à ces deux aides à la restauration, soit une augmentation de 3,04 % par rapport à l'an passé.

Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 et la fermeture des établissements scolaires, et donc des restaurants scolaires, du lundi 16 mars au 15 mai 2020, le Département, conscient de l'impact financier et social de cette crise pour de nombreuses familles du territoire, n'a pas souhaité faire peser davantage de charge sur les familles des élèves demi-pensionnaires.



Dans ces conditions, le Conseil Départemental a voté lors de la séance du 3 juillet dernier :

- D'une part, **la création d'une remise d'ordre de droit à titre exceptionnel sur la période du 1^{er} avril au 3 juillet 2020**, correspondant au 3^e trimestre de l'année scolaire 2019-2020.
- D'autre part, **les frais liés à la fréquentation des restaurants scolaires au cours du 3^e trimestre (du 18 mai au 3 juillet 2020) par les élèves demi-pensionnaires sont entièrement pris en charge financièrement par le Département.**

Cela représente une enveloppe maximale de 370 000 €.

Enfin, afin de soulager encore davantage la charge que les frais de restauration scolaire représentent dans les budgets des ménages, il sera proposé au vote de l'Assemblée Départementale lors de la séance du 18 septembre 2020, **une augmentation du montant des tranches des aides départementales à la restauration pour l'année scolaire 2020-2021.** Dans ces conditions, l'application de la bourse de l'Éducation Nationale et de l'aide sociale à la restauration du Département de la Vienne reviendrait pour les familles à :

- **0 € le repas pour un élève demi-pensionnaire relevant de la tranche 3**, quel que soit le nombre de jours d'ouverture de la demi-pension, soit environ **860 élèves**
- **0 € le repas pour un élève demi-pensionnaire relevant de la tranche 2** en demi-pension 4 jours et **0,47 €** le repas pour un élève demi-pensionnaire relevant de la tranche 2 en demi-pension 5 jours, soit **810 élèves**
- **1,13 € et 1,38 € le repas respectivement en demi-pension 4 et 5 jours** pour un élève demi-pensionnaire relevant de la tranche 1 (soit respectivement 38 % et 49 % du tarif journalier)., soit **1 600 élèves.**

Avec le maintien de l'aide compensatrice pour les collégiens accueillis dans des restaurants gérés par la Région Nouvelle-Aquitaine, dans les mêmes conditions que précédemment, l'enveloppe au budget primitif 2021 s'établirait à 510 000 €.

DES ACTIONS POUR L'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES

Dans le cadre du Plan Jeunesse, l'une des 14 priorités du Département, des actions concrètes sont mises en place pour favoriser l'épanouissement et la réussite de tous les jeunes.

Le Conseil Départemental des Jeunes de la Vienne

À la rentrée scolaire, le Département lance un **Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)** avec des collégiens. Ce sera un lieu de consultation où les jeunes élu(e)s deviendront les représentant(e)s de l'ensemble des jeunes de la Vienne. Les élèves seront issus de classes de quatrième et de cinquième des collèges publics et privés du territoire. Ce CDJ permettra aux élèves, élus pour deux ans, d'exercer leurs droits et leurs devoirs citoyens, grâce à des actions concrètes en direction des jeunes du département. Il sera un lieu de réflexion, de discussion, d'action, de découverte, d'apprentissage de la vie civique et de la démocratie locale. **Les élections se tiendront dans chaque collège, à l'automne.**

L'égalité des chances pour le stage de 3^e !

Dans la Vienne, chaque année **5 000 élèves de 3^e doivent** effectuer un stage obligatoire de 3 à 5 jours en entreprise, une administration ou une collectivité. Ce stage leur permet de découvrir le monde professionnel et les aider dans leur orientation. Si pour certains, trouver un stage n'est pas un obstacle, pour d'autres la recherche s'avère délicate faute de connaissances ou de réseau familial.

Le Département a souhaité soutenir ceux qui rencontrent le plus de difficultés.

- Un réseau de partenaires a été constitué avec l'Éducation Nationale, l'association FACE Poitiers Châtelleraut Agglomérations, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le MEDEF, la Fédération Départementale du Bâtiment, la Communauté Urbaine de Grand Poitiers et la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut.
- Deux jeunes volontaires en Service Civique ont été recrutés à la Direction de la Jeunesse et des Sports du Département, pour apporter une aide ciblée aux élèves de 3^e qui rencontrent le plus de difficultés pour trouver un stage.
- L'association FACE Poitiers Châtelleraut Agglomérations, déjà impliquée, apporte son concours grâce à un autre volontaire en Service Civique, recruté pour aider les élèves de 3^e des huit collèges de Grand Poitiers et Grand Châtelleraut : Jean Moulin, Ronsard, France Bloch Sérazin, Jules Verne, Henri IV, Descartes, George Sand et Jean Macé. Le Département interviendra dans les autres collèges de la Vienne, où des jeunes rencontrant des difficultés auront été identifiés.

Au total, **104 élèves** de 3^e ont pu trouver leur stage d'observation grâce au **soutien personnalisé** mis en place par le Département et l'association FACE Poitiers Châtelleraut Agglomérations.



Le chéquier Déclie

Pour la 5^e rentrée scolaire, le Département de la Vienne offre aux 5 000 élèves de 3^e de la Vienne un chéquier Déclie de 3 chèques d'une valeur de 10 € chacun (2 chèques sport/culture et un chèque culture). L'objectif est de faciliter l'accès à la pratique sportive, la culture et encourager la lecture.

2 273 chéquiers ont été commandés pour l'année 2018/19.

Pour l'année 2019/20, **2 433 chéquiers** ont été distribués aux élèves de 3^e. Afin d'utiliser les chèques lors des inscriptions dans les associations sportives et culturelles dès la rentrée, il a été proposé aux élèves de 4^e de commander via **lavienne86.fr** leurs chéquiers en fin d'année scolaire 2019/20. **425 partenaires** acceptent les chéquiers.



S'ouvrir à l'éducation artistique et culturelle en collège rural

Pour favoriser la rencontre des collégiens en milieu rural avec le spectacle et la création artistique et culturelle, des projets sont menés en collaboration avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Vienne. L'objectif est de rapprocher équipe artistique et équipe pédagogique autour d'un projet mené sur une période longue : 90 h de présence par année scolaire. Le Département apporte une aide à la structure artistique d'un montant de **5 445€ par projet et par année, pendant deux années scolaires**.

Quinze compagnies professionnelles dans 15 collèges et plus de 1 200 collégiens ont ainsi pu bénéficier des projets depuis le lancement du dispositif en 2017.

Pour l'année scolaire 2020/2021, **5 projets sont soutenus** :

- Association Ars Nova Ensemble Instrumental : collège Jean Jaurès de Gençay,
- Association Mash-Up Production : collège Joachim du Bellay de Loudun,
- Association Le Théâtre au corps : collège Camille Claudel de Civray,
- Association Un Œil aux portes : collège Jean Moulin de Montmorillon,
- Association Zéro Point Cirque : collège Arsène Lambert de Lençloître.

Des projets d'animation pour découvrir la richesse des milieux naturels

Le Département poursuit son soutien avec l'appui de structures d'animation agréées aux projets des collèges de la Vienne axés sur le thème des milieux naturels. Un appel à projets est lancé auprès des collèges depuis juin et sera clôturé le 31 octobre. Les projets d'animation doivent permettre une découverte et une compréhension des milieux rencontrés, de leur place et importance dans l'environnement, une compréhension des impacts positifs et négatifs des activités humaines sur la nature, une prise de conscience de la nécessité de protéger et gérer l'environnement. Le collège doit choisir un Espace Naturel Sensible du Département parmi une liste de cinq (Lande du Bois de la Loge à Pouillé, Bocage de la Verrerie à Béruges, Zone Humide de Fontou à Payré, Zone humide du Domaine de Léché à Saulgé, Zone humide de la forêt de Scévolles à Monts-sur-Guesnes) et la réserve nationale du Pinail. Une enveloppe de 500 € est allouée par classe, avec un plafond en fonction de la taille du collège.



Découvrir le patrimoine

Destiné aux 34 collèges publics de la Vienne, le dispositif de découverte du patrimoine est mis en place par le Département en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Vienne. Les objectifs sont à la fois culturels, pédagogiques et touristiques. Sur l'année scolaire 2019/2020, année de lancement du dispositif, 14 collèges se sont inscrits, soit plus de 900 élèves bénéficiaires. En raison de la crise sanitaire, les collèges n'ayant pu se déplacer ont jusqu'au 15 octobre 2020 pour réaliser leur sortie.

Il permet aux élèves de découvrir le patrimoine départemental, aux professeurs d'élaborer des projets pédagogiques interdisciplinaires en lien avec les supports complets proposés par les 25 sites sélectionnés dans le département.

Les collèges sont invités depuis le mois de juin à prendre contact directement avec les sites pour imaginer la sortie pédagogique qu'ils souhaitent réaliser pendant l'année scolaire 2020/2021. **Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 28 septembre**. Le Département financera le coût du transport pour se rendre au lieu de visite dans **la limite de 500 €** par année scolaire par collège.



Sites patrimoniaux

Angles-sur-L'Anglin : Roc aux Sorciers	Loudun : Musée Charbonneau-Lassay
Antigny : Site gallo-romain du Gué de Sciaux	Loudun : Musée Renaudot
Boivre-la-Vallée : Cité des Tanneurs	Lussac-Les-Châteaux : Musée de la Préhistoire
Champniers : Le Cormenier	Montmorillon : la ville
Châtellerault : La Manufacture	Nouaillé-Maupertuis : site abbatial
Châtellerault : Le Théâtre de Blossac	Poitiers : Musée Sainte-Croix
Châtellerault : Maison Descartes	Saint-Martin-la-Pallu : Les Tours Mirandes
Chauvigny : Musées et Cité Médiévale	Saint-Savin : Abbaye de Saint-Savin
Cherves	Saulgé : Ecomusée du Montmorillonnais
Civaux : Musée archéologique	Sanxay : Site gallo-romain
Curzay-sur-Vonne : Musée du Vitrail	Scorbé-Clairvaux : Musée de Gaulle
Journet : Le Prieuré de Villesalem	Scorbé-Clairvaux : site castral du Haut Clairvaux
L'Isle-Jourdain : patrimoine industriel	Tercé : La Vienne dans la Seconde Guerre mondiale



Contact presse Département :

Karine DUFOUR

05 49 55 66 73/ 06 07 24 02 19

kdufour@departement86.fr